

Schweizerischer Fussballverband

Association Suisse de Football

Associazione Svizzera di Football

Swiss Football Association



Causerie automne 2016

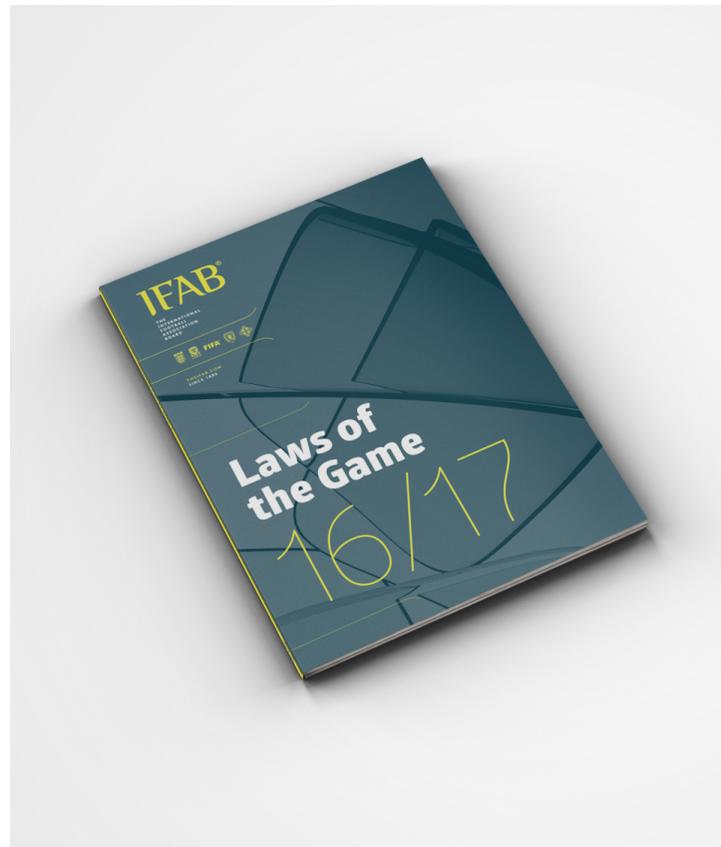
Bienvenue !

Bryan Rossoz

22 août 2016



Nouvelles lois du jeu





Objectif

Les participants....

- **....connaissent les principales modifications des lois du jeu et les appliquent dans un questionnaire.**





Pourquoi ces changements de loi ?

Simplicité

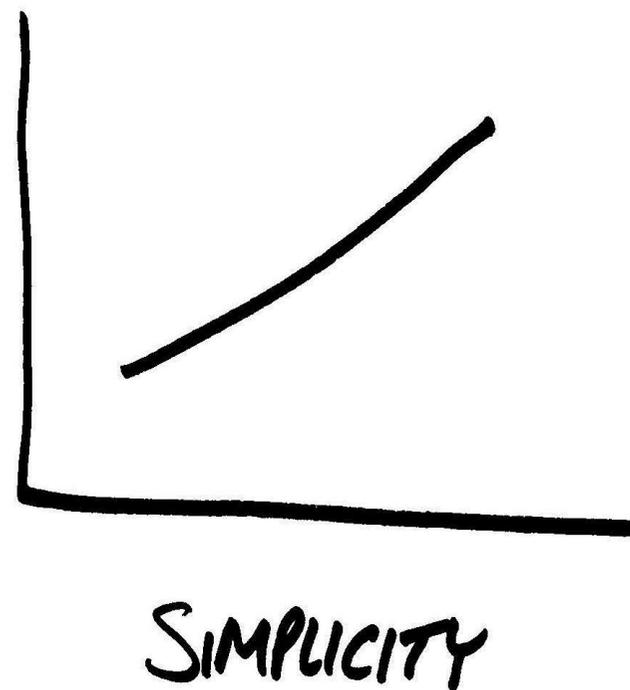
Compréhension

Cohérence

Interprétation

Application

EFFECTIVENESS







Loi 1

- Les logos de l'Association/des clubs peuvent apparaître sur les drapeaux de coin. Toute autre publicité reste interdite.



Loi 3



- Les infractions commises sur le terrain par des remplaçants, des joueurs remplacés, des joueurs expulsés ou des officiels des équipes, entraînent (en application de la règle de l'avantage) un coup franc direct (resp. coup de pied de réparation).

Loi 3



- Si une **tierce personne** (= personnes pas mentionnées sur la feuille de match/formulaire banc des joueurs), un animal ou un objet touche le ballon qui entre ensuite dans le but, le but sera validé par l'arbitre si cette action n'empêche aucunement les défenseurs de jouer le ballon. Dans le cas contraire, le jeu reprendra par une balle à terre.

Loi 4

- Un joueur qui perd par inadvertance une chaussure ou un protège-tibia, peut continuer à jouer jusqu'au prochain arrêt de jeu.



Loi 5



- Lors de plusieurs infractions simultanées, c'est toujours l'infraction la plus grave qui est punie (indépendamment du fait que des joueurs des deux équipes y soient associés).
- Si une infraction entraîne un carton jaune/rouge, le joueur blessé lors de l'incident peut être soigné sur le terrain pendant environ 25 secondes et ensuite rester une fois les soins terminés.

Loi 5



La compétence de l'arbitre d'expulser un joueur....

- **Nouveauté**: commence au moment de l'entrée sur le terrain pour l'inspection préalable du terrain → Pas participation au jeu (en cas d'une expulsion).
- L'arbitre peut avertir un joueur lorsqu'il pénètre sur le terrain pour le coup d'envoi.
- **Signalisation** avec carton jaune/rouge **comme maintenant**: A partir du moment de l'entrée sur le terrain pour le coup d'envoi.

Loi 7



Pour décider du temps rajouté il sera seulement tenu compte du temps perdu sur blessure ainsi que du temps laissé pour les pauses-boissons, le cas échéant. **Le temps à rajouter pour les changements est désormais de 15 secondes par remplacement.**

Loi 8

- Lors du coup d'envoi le ballon est en jeu dès qu'il a été botté et a clairement bougé dans une quelconque direction.
- Lors d'une balle à terre un but ne peut valablement être marqué que si au moins 2 joueurs ont touché le ballon. Sinon, reprise du jeu par coup de pied de but ou de coin.



Loi 10



Tirs au but:

- Le choix du but pour l'exécution des tirs au but se décide nouvellement par tirage au sort.
 - **Exception:** Considérations concernant la sécurité/ l'état du terrain

Coup de pied de réparation :

- Si plusieurs joueurs des deux équipes enfreignent les Lois du jeu lors du coup de pied de réparation, celui-ci sera répété.
 - **Exception:** Une faute est plus grave (par ex. feinte).

Loi 10

Tirs au but:

- Si le nombre de joueurs d'une équipe se réduit avant ou pendant les tirs au but, l'équipe adverse doit elle-aussi réduire le nombre de ses joueurs.



Loi 11



- Les mains et les bras ne sont pas pris en considération dans le jugement d'une position de hors-jeu tant pour les joueurs que pour le gardien de but.
- Le coup franc indirect sanctionnant un hors-jeu est à effectuer à l'endroit de l'infraction (donc aussi dans sa propre moitié de terrain).

Loi 11



- Nouvelle loi/clarification pour l'attaquant qui quitte le terrain pour se soustraire au hors-jeu.
 - Il est à considérer que l'attaquant se trouve sur la ligne de but (pour juger le hors-jeu) jusqu'à ce que le jeu ait été interrompu ou que les défenseurs aient dégagé le ballon clairement hors de leur surface de réparation en direction de la ligne médiane.
→ **Intervention trop tôt: Hors-jeu**

Loi 12



Si lors d'une infraction entraînant un carton rouge, l'ARB décide exceptionnellement de laisser l'avantage, et que le joueur concerné (fautif) reprend part au jeu, le jeu sera interrompu et repris par un coup franc indirect.

Loi 12



- Lors d'une infraction contre un coéquipier, un joueur remplaçant, joueur remplacé, un officiel d'équipe ou un officiel de match (ARB + AA), l'ARB dictera un coup franc direct /coup de pied de réparation.
- Une infraction commise hors du terrain dans le cadre d'une action de jeu normale entraîne un coup franc direct sur la ligne de touche ou de but, à l'endroit le plus proche de la faute. Ceci peut aussi conduire à un coup de pied de réparation.



Loi 12



- Avertissements après jeu de main:
 - une attaque prometteuse est enrayée
 - pour une tentative de marquer un but par la main
 - si un joueur essaie sans succès d'empêcher un but d'être marqué
- Retenir : avertissement si cela stoppe une attaque prometteuse.
- Expulsion: Coup de l'adversaire sur la tête ou au visage
 - Exception: Force faible de la mise du coup.

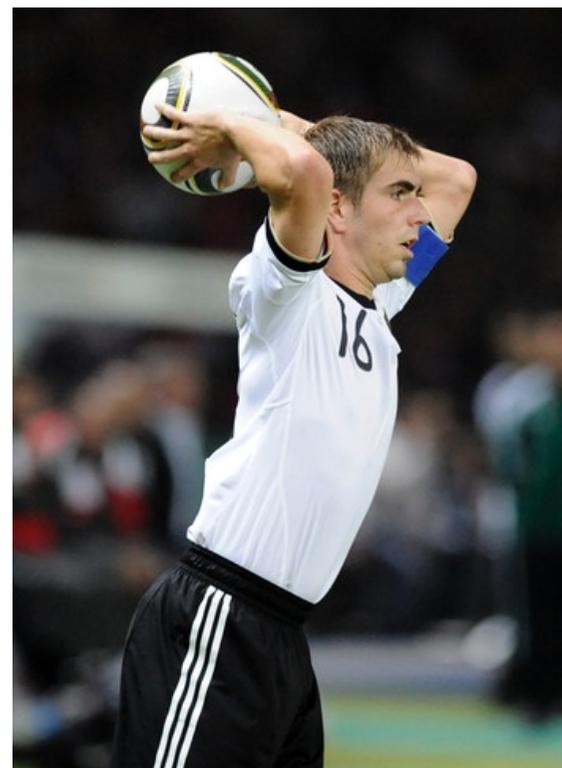


Lois 13 et 14

- Si l'une des infractions suivantes se produit lors de l'exécution d'un penalty, le jeu reprendra (sans attendre l'effet produit!) par un coup franc indirect:
 - Le ballon est joué en arrière.
 - Ce n'est pas le tireur désigné qui exécute le penalty (de plus, le tireur sera averti).
 - Lors d'une feinte à la fin de la course d'élan (de plus, le joueur sera averti).
- Si le coup de pied de réparation doit être répété suite à une infraction du gardien de but, celui-ci est averti.

Loi 15

Si le joueur exécutant la rentrée de touche est gêné de manière antisportive (y compris par le non-respect de la distance minimale de 2 m), un avertissement sera prononcé et le jeu reprendra par un coup franc indirect, si le ballon est en jeu.





SK SFV / Referee Department
ASF-CA / Referee Department
ASF-CA / Referee Department



Name / Nom / Cognome:

Vorname / Prénom / Nome:

FRAGEBOGEN / QUESTIONNAIRE / QUESTIONARIO

Herbstlehrabende Regionen – Regeländerungen per 01.06.2016
Causerie régionale d'automne – Modifications des Lois du jeu au 01.06.2016
Discussione obbligatoria di autunno – Modifiche alle regole al 01.06.2016

SR = Schiedsrichter

SRA = Schiedsrichter-Assistent

ARB = Arbitre

AA = Arbitre-Assistant

ARB = Arbitro

AA = Arbitro assistente

Es ist jeweils nur eine richtige Antwort möglich

Une seule réponse juste possible

È possibile una sola risposta.



Question 1:

Un joueur remplaçant pénètre sur le terrain alors que le jeu est cours et gifle un joueur adverse en dehors de la surface de réparation. Décisions de l'ARB?

- a) Interruption du jeu par un coup de sifflet, expulsion du fautif par signalisation optique du carton rouge et reprise du jeu par une balle à terre, à l'endroit où le fautif a pénétré sur le terrain.
- b) Interruption du jeu par un coup de sifflet, expulsion du fautif par signalisation optique du carton rouge et reprise du jeu par un coup franc direct, à l'endroit où le joueur remplaçant a frappé.
- c) Interruption du jeu par un coup de sifflet, expulsion du fautif par signalisation optique du carton rouge et reprise du jeu par un coup franc indirect, à l'endroit où se trouvait le ballon lors de l'interruption de jeu.





Question 2:

Après une charge brutale que l'arbitre sanctionne d'un carton jaune, le joueur qui a subi la faute demande à être soigné sur le terrain. Réaction de l'ARB ?



- a) L'ARB autorise les soins sur le terrain. Il reprend le jeu aussitôt que le joueur blessé peut reprendre sa place. Pas d'autres mesures nécessaires.
- b) L'ARB ne reprend le jeu que lorsque le joueur qui a été soigné, a quitté le terrain. Ce n'est qu'après la reprise du jeu, qu'il autorise le joueur à revenir sur le terrain. Le tout en respectant les directives connues (jeu en cours depuis la ligne de touche, jeu à l'arrêt depuis n'importe quel endroit).
- c) L'ARB ne reprend le jeu que lorsque le joueur qui a été soigné, a quitté le terrain. Le joueur peut revenir en jeu à n'importe quel moment. Il doit cependant respecter les directives connues (jeu en cours depuis la ligne de touche, jeu à l'arrêt depuis n'importe quel endroit).



Question 3:

Alors que le jeu se déroule, deux joueurs d'une même équipe se battent. Décision de l'ARB ?



- a) Expulsion des deux joueurs par signalisation optique du carton rouge et reprise du jeu par un coup franc direct en faveur de l'équipe adverse à l'endroit de l'incident.
- b) Expulsion des deux joueurs par signalisation optique du carton rouge et reprise du jeu par un coup franc indirect en faveur de l'équipe adverse à l'endroit de l'incident.
- c) Expulsion des deux joueurs par signalisation optique du carton rouge et reprise du jeu par une balle d'ARB à l'endroit où se trouvait le ballon au moment de l'interruption.



Question 4:

L'ARB décide de laisser l'avantage après une faute grossière. Il réalise alors que le joueur qui a commis la faute vaut un avertissement, a déjà été averti. Entretemps son équipe a pu s'emparer du ballon qui est immédiatement adressé au fautif par un coéquipier. Ceci lui permet de courir avec la balle au pied en direction du but adverse. Décision de l'ARB?



- a) L'ARB interrompt le jeu afin d'expulser le joueur fautif du terrain. Le jeu reprendra par un coup franc indirect (là où le joueur a pris le ballon).
- b) L'ARB interrompt le jeu afin d'expulser le joueur fautif du terrain. Le jeu reprendra par une balle à terre (là où le joueur a pris le ballon).
- c) L'ARB interrompt le jeu afin d'expulser le joueur fautif du terrain. Le jeu reprendra par un coup franc direct (là où le joueur a pris le ballon).



Question 5:

Lors de l'exécution d'un penalty le gardien quitte clairement la ligne de but avant que le ballon ne soit réglementairement mis en jeu. Le gardien parvient à détourner le ballon trop faiblement tiré. Décisions de l'ARB ?

- a) L'ARB n'a aucune raison de faire répéter le penalty.
- b) L'ARB interrompt immédiatement le jeu d'un coup de sifflet et fait répéter l'exécution du penalty.
- c) L'ARB interrompt immédiatement le jeu d'un coup de sifflet et fait répéter l'exécution du penalty après avoir averti le gardien.





Question 6:

L'équipe attaquante exécute rapidement une rentrée de touche. Un défenseur essaie de l'en empêcher en sautillant à environ 1 m devant l'exécutant. Décision de l'ARB ?



- a) L'ARB avertit le joueur et fait reprendre le jeu par un coup franc indirect.
- b) L'ARB reprend le jeu par un coup franc indirect.
- c) L'ARB reprend le jeu par un coup franc direct et avertit le défenseur.



Question 7:

Lors d'un duel à hauteur de la ligne médiane les deux joueurs franchissent la ligne de touche. Le joueur attaquant agacé que l'ARB n'ait pas sifflé de faute, frappe son adversaire au visage. L'arbitre interrompt le jeu d'un coup de sifflet. Décisions de l'ARB ?

- a) L'ARB expulse le joueur fautif du terrain par signalisation optique du carton rouge. Il reprend le jeu par une balle à terre à l'endroit où se trouvait le ballon au moment de l'interruption.
- b) L'ARB expulse le joueur fautif du terrain par signalisation optique du carton rouge. Il reprend le jeu par un coup franc indirect à l'endroit où le joueur adverse a été touché.
-  c) L'ARB expulse le joueur fautif du terrain par signalisation optique du carton rouge. Il reprend le jeu par un coup franc direct à l'endroit le plus proche de l'incident sur la ligne de touche.



Question 8:

L'ARB a interrompu le jeu suite à la blessure d'un joueur, sans faute d'un adversaire. Alors qu'il veut reprendre le jeu avec une balle à terre, une équipe lui fait comprendre par son comportement qu'elle ne souhaite pas prendre part à la balle à terre. Un joueur de l'autre équipe s'empare du ballon correctement mis en jeu, se dirige vers la surface de réparation et marque un but sans qu'un 2ème joueur n'ait touché le ballon. Décision de l'ARB ?

- a) L'ARB n'a aucune raison d'intervenir et valide le but.
- b) L'ARB ne doit pas effectuer la balle à terre. Il ordonne au capitaine et à son équipe de prendre part à la reprise du jeu par balle à terre, sinon il arrêtera le match.
- c) L'ARB fait reprendre le jeu par un coup de pied de but en faveur de l'équipe adverse.





Question 9:

Durant la 2ème mi-temps les deux équipes ont chacune procédé à 3 changements. Il n'y a pas eu d'autre perte de temps. Combien de temps l'ARB va-t-il rajouter?

- a) L'ARB rajoute 3 minutes.
- b) L'ARB rajoute 1 minute et 30 secondes.
-  c) L'ARB arrondit le temps rajouté de 1 minute et 30 secondes et fait jouer 2 minutes supplémentaires.



Question 10:

Un attaquant part seul au but, contourne le gardien à hauteur de la surface de réparation et tire en direction du but vide. Un spectateur voit le ballon rouler en direction du but vide et court sur le terrain. Il essaie d'empêcher le ballon de rentrer dans le but. Il touche le ballon du genou, mais celui-ci entre tout de même dans le but. Décision de l'ARB ?

- a) L'ARB interrompt le jeu indépendamment du fait que le ballon entre ou non dans le but. Il ordonne une balle à terre et rapporte l'incident.
- b) L'ARB interrompt le jeu d'un coup de sifflet parce que le spectateur a touché le ballon. Il reprend le jeu par une balle à terre (à l'endroit où se trouvait le ballon au moment de l'interruption). Il rapporte l'incident.
- c) L'ARB valide le but et reprend le jeu par un coup d'envoi. Il rapporte l'incident.



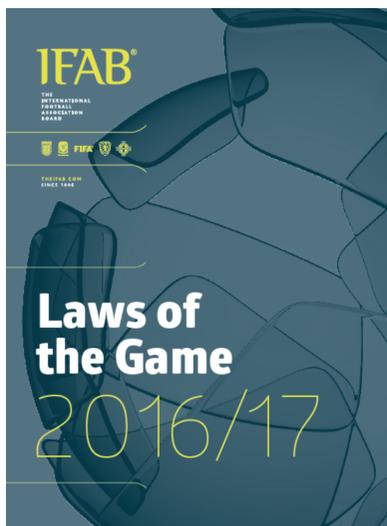


Conseil important





Autres modifications...



Résumé des modifications aux Lois du jeu FIFA / Adaptations aux Lois du jeu ASF (dès le 11.7.2016)



Loi	Thème	Modification/Précision	Page	Détails sur les modifications des lois du jeu (à partir de la page XX dans le livret)
1	Logos et emblèmes	Les logos de l'Association/des clubs peuvent apparaître sur les drapeaux de coin. Toute autre publicité reste interdite.		1.6
3	Procédure pour le remplace-ment	Un joueur remplaçant peut effectuer une reprise de jeu, mais il doit impérativement pénétrer sur le terrain de jeu avant.		3.3
3	Personnes supplémentaires sur le terrain de jeu	La notion de tierce personne comprend toutes les personnes qui ne figurent pas sur la liste des joueurs ou équipes / Formulaire des bancs. Les joueurs expulsés ne sont (plus) des tierces personnes et sont sanctionnés techniquement comme les autres joueurs lors d'une infraction. Pour les matches lors desquels une feuille de match (formulaire banc des joueurs) n'est pas à remettre à l'arbitre, seul l'entraîneur désigné sur la liste d'équipe est considéré comme officiel de l'équipe.		3.5
3	Personnes supplémentaires sur le terrain de jeu	Si un officiel d'équipe, un joueur remplaçant, remplacé ou expulsé pénètre sur le terrain, l'arbitre (en application de la règle de l'avantage) n'interrompt la partie que si celui-ci intervient dans le jeu. Dans de tels cas et selon l'endroit de l'infraction, le jeu reprendra par un coup franc direct/coup de pied de réparation.		3.6 – Pour l'endroit de la reprise de jeu voir Loi 13 Point 2 (Exécution)
3	Personnes supplémentaires sur le terrain de jeu	Si une tierce personne, un animal ou un objet touche le ballon qui de toute façon va entrer dans le but, le but sera validé par l'arbitre si cette action n'empêche aucunement les défenseurs de jouer le ballon. Dans le cas contraire, le jeu reprendra par une balle à terre.		3.8 5.7
3 & 12	Joueurs ou remplaçants expulsés du terrain de jeu	La compétence disciplinaire de l'arbitre envers les joueurs débute lorsque l'arbitre entreprend l'inspection préalable du terrain (et non plus seulement lorsque l'on pénètre sur le terrain pour le coup d'envoi). Avant l'entrée sur le terrain pour le coup d'envoi.		3.7 8.4 5.5 12.8





**Pour toute question relative aux nouvelles Lois
du jeu**

martin.oertly@allianz-suisse.ch

Schweizerischer Fussballverband

Association Suisse de Football

Associazione Svizzera di Football

Swiss Football Association



Causerie automne 2016

DOGSO

Denying an Obvious Goal Scoring Opportunity

Bryan Rosoz

22 août 2016



Annihiler une occasion de but manifeste



Les participants....



...connaissent la nouvelle formulation de la loi.

...appliquent correctement la nouvelle règle dans des exemples-vidéo.



But de la nouvelle Loi DOGSO



- La triple sanction peut mener à des résultats insatisfaisants

⌘ Raison de la FIFA: Lorsqu'un défenseur empêche/annihile une chance de but manifeste dans la propre surface de réparation, cette chance de but est redonnée au moyen d'un coup de pied de réparation. Le fautif doit en conséquence être sanctionné moins sévèrement.

- Source d'erreur pour l'ARB



Critères DOGSO

- **Distance** entre l'infraction et le but;
- **Direction** du jeu
- **Contrôle** du ballon
- **Position et nombre** des défenseurs



Quelles sont les ...

Nouveautés

?



inchangé

C'EST NOUVEAU!





Un joueur qui annihile une occasion de but manifeste **dans sa propre surface de réparation** ne sera principalement qu'averti:





Qu'est-ce qui n'est pas...

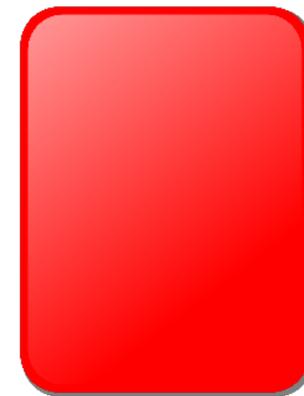


?



Qu'est-ce qui n'est pas nouveau?

- Lorsqu'un joueur empêche de marquer un but ou annihile une occasion de but manifeste de l'équipe adverse par une **faute de main intentionnelle**, le joueur doit être expulsé du terrain indépendamment de l'endroit de l'infraction.



Faute de main intentionnelle

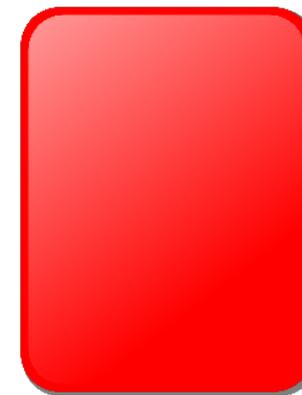




Qu'est-ce qui n'est pas nouveau?

- Un joueur qui annihile une occasion de but manifeste dans sa propre surface de réparation sera expulsé du terrain si...

... l'infraction est constituée par un **tenir, tirer ou pousser**



Tenir, tirer ou pousser





Qu'est-ce qui n'est pas nouveau?



Dorénavant un joueur qui annihile une occasion de but manifeste **dans sa propre surface de réparation** ne sera expulsé du terrain que si...

- Le joueur **n'essaie pas de jouer le ballon** ou n'a aucune possibilité de jouer le ballon dans un duel, ou
- **Il commet une infraction valant expulsion**: L'infraction serait sanctionnée d'un carton rouge indépendamment de l'endroit où elle se produit sur le terrain (par ex. faute grossière, comportement brutal, etc.).

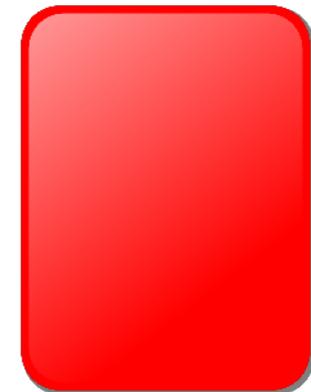
**Ne pas avoir la possibilité de jouer le ballon
(Faute grossière, comportement brutal, etc.).**





Qu'est-ce qui n'est pas nouveau?

- Lorsqu'un joueur commet une infraction en dehors de sa propre surface de réparation contre un adversaire, annihilant ainsi une occasion de but manifeste, le fautif sera expulsé du terrain de jeu.



Infraction en dehors de sa propre surface de réparation





Qu'est-ce qui est ...



?



Dans tous les autres cas un joueur qui annihile une occasion de but manifeste **dans sa propre surface de réparation** ne sera qu'averti:

